

# CONSEIL MUNICIPAL

## DU 10 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix juin à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Saint Christophe du Ligneron, dûment convoqués par voie électronique le quatre juin, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RICHARDEAU, Maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. Thierry RICHARDEAU, Jean-Claude BIRON, Émilie BOCQUIER, Cyril CONTESSE, Carine MIGNÉ, Claudine CHARRIER, Patrick CHANSON, Daniel PROUX, Élisabeth GIRAUDEAU, Stéphanie LABOUR, Auguste GUILLET, Florent JOURDAN, Lorelei LE BARILLEC-BRIEN, Natacha NAULEAU, Olivier QUAIREAU et Nathalie POTÉREAU.

**Absents et excusés** : MM. Jacques RIGALLEAU (pouvoir à Jean-Claude BIRON), Guillaume BOSSARD Florent DELCLOS (pouvoir à Thierry RICHARDEAU), Sébastien SEGRET.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice : 16 présents, 18 votants.

**Secrétaire de séance** : Madame Élisabeth GIRAUDEAU.

Le procès-verbal de la réunion du 13 Mai 2024 est approuvé.

### Ordre du jour du Conseil Municipal du 10 Juin 2024 à 20 h 30

#### INTERCOMMUNALITÉ - CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

- 1- Convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes Challans Gois Communauté pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol
- 2- Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (ZAER) - Bilan de la concertation et arrêt
- Contrat Local Santé - Rapport annuel 2023

#### URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT

- 3- Numérotation de rues - Rue des Essards
- 4- Assainissement - Rapport annuel du délégataire 2023
- 5- Assainissement - Réhabilitation Réseau Eaux Usées Amont Beauséjour - Choix de l'Entreprise
- 6- Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay - Restauration des cours d'eau Chemin de la Mansoire – Modification
- 7- Cession au lieu-dit « La Proutière » - Modification
- 8- Aménagement sécuritaire Route de Commequiers - Plan de financement
- 9- Installations classées pour la protection de l'environnement - Demande d'enregistrement présentée par Messieurs les gérants du GAEC L'ERAUDIÈRE sur la Commune de Commequiers
- 10- Taxe d'Aménagement 2025

#### BÂTIMENTS COMMUNAUX

- SYDEV :
- 11- Convention portant autorisation de passage et d'implantation d'éléments de réseaux d'éclairage public sur murs ou façades et terrains privés 11 Rue de la Rochelle
  - 12- Convention portant reconnaissance de servitude administrative pour l'établissement du réseau de distribution d'électricité 11 Rue de la Rochelle
  - 13- Plan d'eau Jeux extérieurs - Devis
  - 14- Terrain Football d'entraînement Rénovation local - Devis
  - 15- Église et Vitraux - Devis

## 16- Services Techniques - Acquisition divers matériels

- Aménagement Places des Libertés et de l'Église - Plan de financement

17- Études

18- Travaux

## ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

19- OGEC École de l'Alliance - Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques

20- Conseil Municipal des Jeunes - Sortie du 22 Mai 2024 à Nantes - Remboursement des frais à Madame Morgane BENOIT, Directrice Jeunesse

## DIVERS

- Projet intergénérationnel

- Vidéo promotionnelle

- Tourisme - Support de communication

- Camping Paradis Domaine de Bellevue 4 étoiles Inauguration

- Jeux Olympiques - Passage de la flamme

## QUESTIONS DIVERSES

# POINT D'ACTUALITÉS

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée un point d'actualités :

### ➤ *Élections Européennes du 9 Juin 2024*

Monsieur le Maire nous fait part du déroulement de ces élections. Sur notre commune, 48,29 % de votants.

# INTERCOMMUNALITÉ CHALLANS GOIS COMMUNAUTÉ

## *1- Délibération : 1\_6\_2024 : Convention de mise à disposition des services de la Communauté de Communes Challans Gois Communauté pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol*

Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, présente à l'Assemblée une nouvelle convention émanant de Challans Gois Communauté concernant la mise à disposition des services pour l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.

La présente convention s'inscrit dans l'objectif d'amélioration du service rendu aux administrés au travers de la simplification des procédures et d'une meilleure sécurité juridique. Elle vise à définir des modalités de travail en commun entre le Maire, autorité compétente, et Challans Gois Communauté, service instructeur, qui, tout à la fois :

- Respectent les responsabilités de chacun d'entre eux ;
- Assurent la protection des intérêts communaux ;
- Garantissent le respect des droits des administrés.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

Vu l'article L.5211-4-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R.423-14 et 423-15 du Code de l'Urbanisme ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire Challans Gois Communauté du 11 Avril 2024 approuvant la convention citée ci-dessus.

**Approuve la convention de mise à disposition des services présentée par la Communauté de Communes Challans Gois Communauté concernant l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol.**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

## ***2- Délibération : 2\_6\_2024 : Zones d'Accélération pour les Énergies Renouvelables (ZAEnR) - Bilan de la concertation et arrêt***

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 3\_3\_2024 en date du 11 Mars 2024 par laquelle il avait fixé les modalités de la concertation en vue de la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) prévues par l'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables.

Conformément à cette délibération :

- un dossier d'information sur les ZAEnR envisagées par la Commune a été consultable du 15 Avril au 3 Mai 2024 et complété au fur et à mesure des études et échanges avec le public, un registre de concertation disponible en mairie a permis au public de formuler ses observations
- communiqué de presse affiché le 16 Avril 2024 sur le Site Internet, City All et panneaux d'affichage.

Monsieur le Maire présente le bilan de cette concertation : aucune personne n'a consigné d'observations sur le registre.

Monsieur le Maire rappelle la présentation du dispositif des ZAEnR faite par la Préfecture le 15 Juin 2023 à l'attention de toutes les collectivités de Vendée. Il salue le travail précis, réalisé par la municipalité dégageant des projets importants sur la commune, tels que :

- photovoltaïque (Trivalandes, Sablières Palvadeau),
- éolien (proximité Trivalandes).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Identifie** les zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi que leurs ouvrages connexes,

**Charge** Monsieur le Maire de notifier la présente délibération :

- au Secrétaire général, référent préfectoral unique de la Vendée,
- à la Communauté de Communes Challans Gois Communauté,
- à l'établissement public en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale du Nord-Ouest Vendée.

***- Contrat Local Santé - Rapport annuel 2023***

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée le rapport annuel 2023 du Contrat Local Santé sur différents axes au travers quelques exemples :

- Action aux soins (kit d'accueil pour les jeunes médecins généralistes, Escoter,
- Prévention tous publics et aux conduites addictives,
- Parcours personnes âgées et personnes en situation d'handicap,
- Santé mentale (réseaux, formations).

## **URBANISME, ENVIRONNEMENT ET ASSAINISSEMENT**

### ***3- Délibération : 3\_6\_2024 : Numérotation de Rue - Rue des Essards***

Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, explique à l'Assemblée qu'il est nécessaire de créer deux nouveaux numéros suite à la construction d'un atelier en deux parties, comme suit : 3 Bis et 3 Ter Rue des Essards.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Décide de créer les numéros, comme suit : 3 Bis et 3 Ter Rue des Essards** (le plan est annexé à la délibération).

### ***4- Délibération : 4\_6\_2024 : Assainissement - Rapport annuel du délégataire 2023***

Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, présente à l'Assemblée le rapport annuel du service assainissement 2023, adressé par le délégataire STGS du Poiré sur Vie.

Après présentation, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Approuve le rapport annuel 2023 du service assainissement présenté par notre délégataire STGS du Poiré sur Vie.**

***5- Délibération : 5\_6\_2024 : Assainissement - Réhabilitation du Réseau Eaux Usées en Amont de Beauséjour - Choix de l'Entreprise***

Vu la délibération n° 2-11-2023 en date du 11 Décembre 2023 décidant de réaliser des travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées en Amont de la lagune Beauséjour et acceptant la proposition de maîtrise d'œuvre du Cabinet CÉMÉAU de Beaufou, pour un forfait provisoire de 8 475,00 € HT pour des travaux estimés à 150 000,00 € HT ;

Vu la parution d'un avis d'appel public à la concurrence le 26 Avril 2024 sur Ouest France et la Centrale des marchés ainsi que sur le profil acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr). La date limite de remise des candidatures était fixée au 27 Mai 2024, à 12 h 00. Le dossier de consultation a également été mis en ligne sur cette même plateforme.

Vu la phase de négociation, à la suite de l'ouverture des plis, lancée avec l'envoi d'un courrier à trois candidats le 29 Mai 2024, via le profil acheteur [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr). La date limite de remise des offres était fixée au 31 Mai 2024, à 12 h 00.

Vu les offres remises des 3 candidats dans les délais.

Suite à l'analyse des offres négociées au regard des critères figurant dans le règlement de consultation, le classement établi est le suivant :

- 1<sup>er</sup> : SOCOVA TP de Commequiers (85),
- 2<sup>ème</sup> : COLAS de La Roche sur Yon (85),
- 3<sup>ème</sup> : EHTP de Tarascon (13).

À la lecture de l'analyse des Offres prenant en compte le prix (40 %) et la valeur technique (60 %), Monsieur Jean-Claude BIRON propose d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise ayant obtenu la meilleure note globale soit l'Entreprise SOCOVA TP de Commequiers, pour un montant de 155 000,00 € HT.

Après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Valide** le rapport d'analyse des offres et notamment le classement des offres,

**Décide d'attribuer le marché à l'entreprise SOCOVA TP de Commequiers concernant les travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées en Amont de la lagune Beauséjour, pour un montant de 155 000,00 € HT.**

**Donne** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer et notifier le marché de travaux relatif à ce projet et d'effectuer tous les actes et prendre toutes décisions s'y rapportant.

**Précise** que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget et que les dépenses correspondantes seront engagées sur le Budget Assainissement, compte 231.

***6- Délibération : 6\_6\_2024 : Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay - Restauration des cours d'eau Chemin de la Mansoire - Modification***

Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, rappelle à l'Assemblée la décision prise lors du vote du budget, acceptant la proposition du Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay de Givrand concernant une participation financière d'un montant de 6 000,00 € (20 %) pour des travaux de restauration morphologique des cours d'eau Chemin de la Mansoire d'un coût global prévisionnel de 36 000,00 € TTC.

Suite à la consultation des entreprises pour ces travaux, le Syndicat nous adresse une convention de participation pour un coût qui s'élève à 46 283,40 € TTC soit un montant restant à la charge de notre commune de 9 256,80 € TTC.

Après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Accepte de verser une participation financière d'un montant de 9 256,80 € HT au Syndicat Mixte des Marais de la Vie, du Ligneron et du Jaunay de Givrand dans le cadre des travaux de restauration morphologique des cours d'eau Chemin de la Mansoire,**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention correspondante et tout document s'y rapportant,

**Dit** que la dépense est inscrite sur le Budget Principal, compte 204182.

***7- Délibération : 7\_6\_2024 : Cession au lieu-dit « La Proutière » - Modification***

Vu la délibération n° 18-4-2023 en date du 11 Avril 2023 acceptant de céder à Monsieur Matthieu SAVARY et Madame Anna CREISMÉAS, domiciliés 8 Le Moulin Neuf à St Christophe du Ligneron, une partie de voie communale au lieu-dit « La Proutière » ;

Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, informe l'Assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer le déclassement d'une partie de cette voie dans le domaine public, sous le numéro cadastral section ZL n° 209 d'une contenance de 1 031 m<sup>2</sup>, pour concrétiser cette cession. Par conséquent, nous devons modifier ladite délibération.

Après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Accepte de modifier la délibération citée ci-dessus en y ajoutant un paragraphe, comme suit : Décide le déclassement du domaine public d'une partie de cette voie cadastrée section ZL n° 209 d'une superficie de 1 031 m<sup>2</sup> (plan de bornage du 16 Août 2023).**

***8- Délibération : 8\_6\_2024 : Aménagement sécuritaire Route de Commequiers - Plan de financement***

Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, rappelle à l'Assemblée la décision prise lors du vote du budget, concernant des travaux d'aménagement sécuritaire Route de Commequiers, en raison d'accidents survenus à cette intersection pour des raisons diverses, de demandes de la part des riverains, de l'évolution des usages autour de cette intersection (à pied, à vélo), ce qui permettra de :

- faciliter la sortie des véhicules ou engins motorisés en provenance du Chemin de la Mérandoire et du Chemin de la Croix Rouge,
- sécuriser la nouvelle piste cyclable communautaire « Challans-St Christophe du Ligneron » en provenance du Chemin de la Mérandoire et longeant la route de Commequiers en direction du bourg,
- sécuriser le projet de sentiers pédestres longeant la route de Commequiers en direction de Commequiers et desservant les propriétés jouxtant cette route.

Cet aménagement, en complément du radar pédagogique placé en amont, doit permettre aux conducteurs de mieux visualiser cette intersection et de les inciter à ralentir.

Pour ces travaux, Monsieur Jean-Claude BIRON présente le plan de financement, comme suit :

**DÉPENSES HT**

• Maîtrise d'œuvre	3 000,99 €
• Travaux	56 791,01 €
<b>TOTAL</b>	<b>59 792,00 €</b>

**RECETTES**

• Subvention Amendes de Police	10 000,00 €
• Autofinancement	49 792,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>59 792,00 €</b>

Après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Valide le plan de financement comme énoncé ci-dessus,**

**Sollicite une subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée, au titre des « Amendes de police 2024 »,**

**Dit** que la dépense et la recette sont inscrites sur le Budget Principal, comptes 231 et 1323.

***9- Délibération : 9\_6\_2024 : Installations classées pour la protection de l'environnement - Demande d'enregistrement présentée par Messieurs les gérants du GAEC L'ERAUDIÈRE sur la Commune de Commequiers***

Monsieur Patrick CHANSON, Conseiller Municipal délégué en charge du dossier, présente à l'Assemblée, dans le cadre d'une installation classée pour la protection de l'environnement, une demande du GAEC L'ERAUDIÈRE en vue d'obtenir l'enregistrement de la régularisation d'un élevage laitier, au lieu-dit « L'Eraudière » sur la Commune de Commequiers.

Cette installation est soumise à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement et nécessite une consultation du public. Notre commune est incluse dans le périmètre d'affichage concerné par le plan d'épandage des effluents de l'élevage. Une consultation du public est réalisée du Lundi 3 Juin au Vendredi 28 Juin 2024 inclus, sur la Commune de Commequiers.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Patrick CHANSON, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Donne un avis favorable à la demande présentée par le GAEC L'ERAUDIÈRE, en vue d'obtenir l'enregistrement de la régularisation d'un élevage laitier, au lieu-dit « L'Eraudière » sur la Commune de Commequiers, dans le cadre d'une installation classée pour la protection de l'environnement.**

***10- Délibération : 10\_6\_2024 : Taxe d'Aménagement 2025***

Par délibération en date du 3 Novembre 2014, le Conseil Municipal a décidé d'instaurer le taux de la Taxe d'Aménagement à 2% sur l'ensemble du territoire de la Commune, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 ;

À compter de l'année 2018, le Conseil Municipal a fixé le taux de la Taxe d'Aménagement à 3 % et maintenu ce taux de 2019 à 2023.

Vu les articles L.331-5 du Code de l'Urbanisme,

Monsieur le Maire rappelle l'ordonnance n° 2022-883 du 14 Juin 2022 qui stipule que les délibérations relatives à la taxe d'aménagement doivent être prises avec le 1<sup>er</sup> Juillet pour une application au 1<sup>er</sup> janvier suivant.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de **maintenir le taux de la Taxe d'Aménagement à 3 % pour l'année 2025.**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Décide de maintenir le taux de la Taxe d'Aménagement à 3% sur l'ensemble du territoire de la Commune, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025.**

## **BÂTIMENTS COMMUNAUX**

***11- Délibération : 11\_6\_2024 : Convention portant autorisation de passage et d'implantation d'éléments de réseaux d'éclairage public sur murs ou façades et terrains privés avec le SYDEV, sur la parcelle AB N° 258 située 11 Rue de la Rochelle sur la Commune de Saint Christophe du Ligneron***

Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, présente à l'Assemblée une convention portant autorisation de passage et d'implantation d'éléments de réseaux d'éclairage public sur murs ou façades et terrains privés avec le SYDEV, sur la parcelle AB n° 258 située 11 Rue de la Rochelle sur la Commune de Saint Christophe du Ligneron.

Après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Accepte de passer une convention avec le SYDEV portant autorisation de passage et d'implantation d'éléments de réseaux d'éclairage public sur murs ou façades et terrains privés, sur la parcelle AB n° 258 située 11 Rue de la Rochelle sur la Commune de Saint Christophe du Ligneron**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

***12- Délibération : 12\_6\_2024 : Convention portant reconnaissance de servitude administrative pour l'établissement du réseau de distribution d'électricité avec le SYDEV, sur la parcelle AB N° 258 située 11 Rue de la Rochelle sur la Commune de Saint Christophe du Ligneron***

Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, présente à l'Assemblée une convention portant reconnaissance de servitude administrative pour l'établissement du réseau de distribution d'électricité avec le SYDEV, sur la parcelle AB n° 258 située 11 Rue de la Rochelle sur la Commune de Saint Christophe du Ligneron.

Après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Accepte de passer une convention avec le SYDEV portant reconnaissance de servitude administrative pour l'établissement du réseau de distribution d'électricité, sur la parcelle AB n° 258 située 11 Rue de la Rochelle sur la Commune de Saint Christophe du Ligneron**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

***13- Délibération : 13\_6\_2024 : Plan d'eau des Abras - Jeux extérieurs***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise lors du vote du budget concernant le remplacement des jeux extérieurs installés au Plan d'eau des Abras en raison de leur vétusté.

Après études des devis, Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, présente le devis d'AGORA Collectivités pour l'acquisition de divers jeux extérieurs (pyramide, etc.....) pour un montant total de 23 009,00 € HT.

Après proposition de Madame Émilie BOCQUIER, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**ACCEPTE le devis d'AGORA Collectivités de Saintes pour l'acquisition de jeux extérieurs, pour un montant global de 23 009,00 € HT,**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis correspondant.

**DIT** que la dépense est prévue au budget, compte 2188.

***14- Délibération : 14\_6\_2024 : Terrain de Football d'entraînement - Rénovation du local***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise lors du vote du budget concernant des travaux de rénovation du local du terrain de football d'entraînement.

Après études des devis, Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, présente les devis suivants :

- DP Menuiserie de St Christophe du Ligneron concernant le préau et les ouvertures pour un montant total de 7 138,89 € HT,
- DIR'ELEC de St Christophe du Ligneron concernant les sanitaires pour un montant total de 5 433,73 € HT.

Après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Accepte pour la rénovation du local du terrain de football d'entraînement, les devis suivants :**

- DP Menuiserie de St Christophe du Ligneron concernant le préau et les ouvertures pour un montant total de 7 138,89 € HT,
- DIR'ELEC de St Christophe du Ligneron concernant les sanitaires pour un montant total de 5 433,73 € HT.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

**Dit** que la dépense est prévue au budget, compte 2131.

### ***15- Délibération : 15\_6\_2024 : Église - Vitraux (baie n° 10) et Enduit intérieur***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise lors du vote du budget concernant la rénovation des vitraux de la baie n° 10 et l'enduit intérieur au 1<sup>er</sup> étage passage clocher de l'Église.

Après études des devis, Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, présente les devis suivants :

- C&C RENOVATION de St Christophe du Ligneron concernant l'enduit intérieur pour un montant de 4 846,00 € HT,
- ATELIER THEOPHILE de Saumur (49) concernant la rénovation des vitraux de la baie n° 10 pour un montant de 11 685,90 € HT.

Après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Accepte pour la rénovation des vitraux de la baie n° 10 et l'enduit intérieur de l'Église, les devis suivants :**

- **C&C RENOVATION de St Christophe du Ligneron concernant l'enduit intérieur pour un montant de 4 846,00 € HT,**
- **ATELIER THEOPHILE de Saumur (49) concernant la rénovation des vitraux de la baie n° 10 pour un montant de 11 685,90 € HT.**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

**Dit** que la dépense est prévue au budget, compte 2138.

### ***16- Délibération : 16\_6\_2024 : Services Techniques - Acquisition divers matériels***

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision prise lors du vote du budget concernant l'acquisition de divers matériels pour le bon fonctionnement des services techniques.

Après études des devis, Monsieur Jean-Claude BIRON, Adjoint en charge du dossier, présente les devis suivants :

- VAMA DOCK de Challans pour l'acquisition d'un compresseur et des barrières chantier pour un montant global de 947,50 € HT,
- DESLANDES de Luçon pour l'acquisition d'un aspirateur à batterie pour un montant de 698,04 € HT,
- ÉQUIP JARDIN ATLANTIQUE de La Roche sur Yon pour l'acquisition d'une tronçonneuse à batterie et d'un sécateur électrique pour un montant total de 2 586,66 € HT,
- AGRI ET MOTOCULTURE SERVICES de Challans pour l'acquisition d'une barre de coupe à section pour un montant de 2 553,00 € HT.

Après proposition de Monsieur Jean-Claude BIRON, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Accepte pour diverses acquisitions pour les Services Techniques, les devis suivants :**

- **VAMA DOCK de Challans pour l'acquisition d'un compresseur et des barrières chantier pour un montant global de 947,50 € HT,**
- **DESLANDES de Luçon pour l'acquisition d'un aspirateur à batterie pour un montant de 698,04 € HT,**
- **ÉQUIP JARDIN ATLANTIQUE de La Roche sur Yon pour l'acquisition d'une tronçonneuse à batterie et d'un sécateur électrique pour un montant total de 2 586,66 € HT,**
- **AGRI ET MOTOCULTURE SERVICES de Challans pour l'acquisition d'une barre de coupe à section pour un montant de 2 553,00 € HT.**

**Autorise** Monsieur le Maire à signer les devis correspondants.

**Dit** que la dépense est prévue au budget, compte 2157.

### ***17- Délibération : 17\_6\_2024 : Aménagement des Places des Libertés et de l'Église - Études - Plan de financement***

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 3-7-2023 du Conseil Municipal en date du 10 Juillet 2023 validant les plans de financements de 4 projets immobiliers en cœur de bourg (La Forge, La

Poste, 7 Rue de l'Église et 18 Place de l'Église) et sollicitant une subvention dans le cadre du Fonds Vert « Recyclage foncier » auprès de la Préfecture.

Afin de concrétiser le soutien de ces projets d'aménagement des Places des Libertés et de l'Église pour les études, nous devons valider un nouveau plan de financement. Par conséquent la délibération citée ci-dessus est abrogée.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau plan de financement, pour l'aménagement des Places des Libertés et de l'Église, pour les études, comme suit :

➤ **Place des Libertés**

**DÉPENSES HT**

• Mission Assistance à Maîtrise d'ouvrage	5 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 700,00 €</b>

**RECETTES**

• Etat - Fonds vert	
« Transversale - Appui à l'ingénierie »	4 560,00 €
• Autofinancement	1 140,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 700,00 €</b>

➤ **Place de l'Église**

**DÉPENSES HT**

• Étude de faisabilité urbaine	5 328,00 €
• Mission Assistance à Maîtrise d'ouvrage	5 700,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 028,00 €</b>

**RECETTES**

• Etat - Fonds vert	
« Transversale - Appui à l'ingénierie »	8 820,00 €
• Autofinancement	2 208,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>11 028,00 €</b>

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Valide le plan de financement comme énoncé ci-dessus,**

**Sollicite une subvention auprès de la Préfecture de la Vendée, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, au titre du Fonds vert « Transversale : Appui à l'ingénierie ».**

***18- Délibération : 18\_6\_2024 : Aménagement des Places des Libertés et de l'Église - Travaux - Plan de financement***

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 3-7-2023 du Conseil Municipal en date du 10 Juillet 2023 validant les plans de financements de 4 projets immobiliers en cœur de bourg (La Forge, La Poste, 7 Rue de l'Église et 18 Place de l'Église) et sollicitant une subvention dans le cadre du Fonds Vert « Recyclage foncier » auprès de la Préfecture.

Afin de concrétiser le soutien de ces projets d'aménagement des Places des Libertés et de l'Église pour les travaux d'aménagement, nous devons valider un nouveau plan de financement. Par conséquent la délibération citée ci-dessus est abrogée.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le nouveau plan de financement, pour l'aménagement des Places des Libertés et de l'Église, pour les travaux d'aménagement, comme suit :

➤ **Place des Libertés**

**DÉPENSES HT**

• Mission Assistance à Maîtrise d'ouvrage	5 273,00 €
• Mission Maîtrise d'Œuvre (11,65 %)	27 670,00 €
• Missions Contrôle technique, SPS, Études de sols, levé topo, etc...	3 000,00 €
• Aménagement	237 500,00 €
• Frais divers	4 262,00 €
• Révision des prix	10 800,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>288 505,00 €</b>

## RECETTES

- Etat - Fonds vert « Renaturation villes et villages » 228 054,00 €
- Autofinancement 60 451,00 €

**TOTAL 288 505,00 €**

### ► Place de l'Église

## DÉPENSES HT

- Acquisition et frais d'acte 303 785,00 €
- Diagnostic et démolition 70 550,00 €
- Mission Assistance à Maîtrise d'ouvrage 5 273,00 €
- Mission Maîtrise d'Œuvre (11,65 %) 27 670,00 €
- Missions Contrôle technique, SPS,  
Études de sols, levé topo, etc... 3 000,00 €
- Aménagement 237 500,00 €
- Frais divers 4 262,00 €
- Révision des prix 10 800,00 €

**TOTAL 662 840,00 €**

## RECETTES

- Etat - Fonds vert « Renaturation villes et villages » 293 022,00 €
- Département PDLA Travaux 100 000,00 €
- Département Déficit Foncier 200 000,00 €
- Autofinancement 69 818,00 €

**TOTAL 662 840,00 €**

Après présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Valide le plan de financement comme énoncé ci-dessus,**

**Sollicite une subvention auprès de la Préfecture de la Vendée, Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages, au titre du Fonds vert « Renaturation des villes et des villages ».**

## ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE

### *19- Délibération : 19\_6\_2024 : OGEC École de l'Alliance - Participation aux charges de fonctionnement des écoles publiques*

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, présente à l'Assemblée une demande de l'OGEC École de l'Alliance de Challans afin d'obtenir une **participation financière pour les élèves de notre commune scolarisés en ULIS.**

Après présentation de Madame Émilie BOCQUIER, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Accepte de verser une participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique à l'OGEC École de l'Alliance de Challans, pour Maelys GIRAUDET, demeurant sur notre commune, élève scolarisé en ULIS, pour un montant total de 756,41 €, pour l'année scolaire 2023/2024.**

**Dit que la dépense est inscrite au budget, compte 65748.**

### *20- Délibération : 20\_6\_2024 : Conseil Municipal des Jeunes - Sortie du 22 Mai 2024 à Nantes - Remboursement des frais à Madame Morgane BENOIT, Directrice Jeunesse*

Madame Émilie BOCQUIER, Adjointe en charge du dossier, présente à l'Assemblée une demande de remboursement émanant de Madame Morgane BENOIT, Directrice Jeunesse, pour les frais occasionnés lors du déplacement du Conseil Municipal des Jeunes le 22 Mai 2024 à Nantes, d'un montant de 97,00 €.

Après présentation de Madame Émilie BOCQUIER, le Conseil Municipal est invité à délibérer :

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

**Accepte le remboursement des frais à Madame Morgane BENOIT, Directrice Jeunesse, occasionnés lors du déplacement du Conseil Municipal des Jeunes le 22 Mai 2024 à Nantes, d'un montant de 97,00 €.**

Dit que la dépense est inscrite au budget, compte 625.

## DIVERS

### ➤ *Projet intergénérationnel*

Monsieur le Maire nous fait part de l'avancée de ce projet. Des entretiens ont eu lieu avec deux promoteurs immobiliers accompagnés de bailleurs sociaux pour la réalisation de logements seniors habitat inclusif ou partagé et d'une crèche.

### ➤ *Vidéo promotionnelle*

Monsieur Cyril CONTESSE nous fait part de la réalisation de cette vidéo promotionnelle. Plusieurs acteurs représentatifs des activités de la Commune ont été invités à participer à ce film.

### ➤ *Tourisme - Support de communication*

Madame Stéphanie LABOUR nous fait part des supports de communication mis à la disposition du public :

- Carnet de voyages,
- Circuits vélos,
- Mini agenda pour les sorties et événements du territoire.

### ➤ *Camping Paradis Domaine de Bellevue 4 étoiles Inauguration*

Monsieur le Maire nous fait part de l'inauguration du Camping prévue le 21 Juin 2024 à partir de 17 heures à l'occasion de sa 4<sup>ème</sup> étoile et de la nouvelle piscine.

### ➤ *Jeux Olympiques - Passage de la flamme*

Monsieur le Maire nous fait part du passage de la flamme sur notre territoire et de la joie partagée par les enfants des écoles. Cet événement a été organisé par Challans Gois Communauté.

## QUESTIONS DIVERSES

### ➤ *Enquête sur l'eau - réduction consommation d'eau*

Monsieur le Maire nous fait part de cette enquête. Affiche avec QR code pour y répondre.

### ➤ *Élections Législatives du 30 Juin et du 7 Juillet 2024*

Monsieur le Maire désigne les membres des bureaux de vote.

### ➤ *Recensement de la population 2025*

Monsieur le Maire nous fait part de ce recensement prévu en 2025 du 16 Janvier au 15 Février 2025.

### ➤ *Villes et Villages fleuris*

Monsieur le Maire nous fait part de la visite du Jury pour le concours de la 2<sup>ème</sup> fleur qui s'est déroulée dans de bonnes conditions le Jeudi 6 Juin dernier. Il remercie personnel et élus qui ont réalisé, ensemble, un travail de qualité.

## DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

Néant

## DÉCISIONS MUNICIPALES

Vu les délibérations en date du 25 Mai 2020 et du 6 Juillet 2020 donnant délégation du Conseil Municipal au Maire, Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les décisions prises :

### Pour information :

Numéro et Date	Objet	Opérateur économique	Montant HT
Néant			

Prochain conseil : Lundi 8 Juillet 2024.

La séance est levée à 22 h 25.

Affiché le 17 Juin 2024.

Le Maire, Thierry RICHARDEAU,

Le Secrétaire de séance,

